

Notice destinée aux candidats à une

Formation d'Ingénieur sous Statut Apprenti (FISA),
spécialité Informatique et Réseaux
de Télécom SudParis

Session 2025

SOMMAIRE

1/ Calendrier et dossier de candidature	Page 1
1.1 Calendrier et échéances	Page 1
1.2 Constitution et dépôt du dossier de candidature	Page 2
1.3 Paiement et transaction du dossier	Page 3
 2/ Nombres de places ouvertes aux admissions en 2025	 Page 3
 3/ Information sur les filières recevables	 Page 3
3.1 Admission sur titre en première année	Page 3
3.2 Admission sur titre en deuxième année	Page 4

La présente notice vient compléter les informations fournies dans les règlements du concours d'accès à la Formation d'Ingénieur sous Statut Apprenti (FISA), de candidats français ou étrangers en formation d'ingénieur par apprentissage de Télécom SudParis, en première ou deuxième année. Elle précise les dates, les pièces à fournir dans le dossier de candidature de la session 2025 et entre autres la liste des titres les plus adaptés à une admission sur titre à Télécom SudParis.

1. Calendrier et dossier de candidature

1.1 Calendrier et échéances

Le dossier de candidature (voir paragraphe 1.2) doit être déposé sur la plateforme : <https://alternance.imt.fr/> du **3 février 2025 au 11 mars 2025 minuit**. Une fois le dossier déposé, la procédure comporte plusieurs phases :

Admissibilité : Les dossiers sont examinés par le jury, qui fixe une barre d'admissibilité et détermine la liste des candidats déclarés admissibles aux épreuves d'admission : épreuves d'entretien et d'anglais et, éventuellement, examen(s) probatoire(s).

Ce jury, se tiendra le **vendredi 11 avril 2025**.

Les résultats seront envoyés par mail

le vendredi 11 avril 2025

Tous les candidats déclarés admissibles sont convoqués à participer aux épreuves orales d'admission éventuellement complétées pour certains par un ou des **examen(s) probatoire(s)** (voir règlement).

Les épreuves orales d'admission et examen(s) probatoire(s) se dérouleront à **Télécom SudParis les :**

Jeudi 17 et vendredi 18 avril 2025

Mardi 22 et Mercredi 23 avril 2025

Admission à titre provisoire : le jury d'admission fixe une barre d'admission et classe les candidats admis à titre provisoire, suivant la qualité de leur dossier et leur résultat à l'épreuve d'entretien. Il détermine la liste des candidats admis à titre provisoire en interclassant l'ensemble de ces candidats, soit en liste principale, soit en liste d'attente, liste d'attente dont les candidats peuvent être ajoutés à la liste principale par l'école, en cas de besoin, selon leur ordre de classement

Le jury d'admission se tiendra le **mercredi 30 avril 2025**.

Les résultats seront envoyés par mail :

Le mercredi 30 avril 2025.

Appel : Les candidats classés par le jury d'admission et appelés par l'école doivent faire connaître leur acceptation ou refus d'intégrer l'école (Voir règlement).

Admission définitive : Seuls sont admis définitivement sous statut d'apprenti en première ou deuxième année de la FISA de Télécom SudParis, les candidats :

- a) admis sous réserve,
- b) et ayant obtenu l'un des diplômes mentionnés dans le règlement du concours d'accès sur titres en première année de la Formation d'Ingénieur Par l'Apprentissage de Télécom SudParis
- c) et ayant signé un contrat d'apprentissage de 3 ans pour une admission en 1^{ère} année ou de 2 ans pour une admission en 2^{ème} année avec une entreprise obligatoirement située en France, dont la mission aura été préalablement validée par l'École.

1.2 Constitution et dépôt du dossier de candidature

NB : Il appartient au candidat de vérifier que son titre est bien compatible avec une admission sur titre à Télécom SudParis. Lorsque le candidat transmet son dossier de candidature, il autorise l'école à communiquer aux éventuels fournisseurs des solutions de tests son nom, prénom, numéro de téléphone et adresse mail. Ces données seront utilisées aux seules fins d'organisation des épreuves.

Le dossier de candidature est à déposer en ligne sur le site : <https://alternance.imt.fr/dossier-candidature/>

du 3 février 2025 au 11 mars 2025 minuit.

Le **dossier de candidature** doit comporter, dès son dépôt, les pièces justificatives et documents suivants :

- Une photo d'identité récente et en couleur (format maximum 900 x 900 pixels).
- Carte nationale d'identité (recto et verso) ou passeport (document en langue française).
- Visa valide si vous n'êtes pas ressortissant(e) d'un pays de l'Espace économique européen (pays de l'UE et Islande, Norvège et Liechtenstein) ou de Suisse. Vous devez posséder ou demander un visa étudiant long séjour pour suivre des études, conduire des recherches ou faire un stage en France pendant une durée supérieure à 3 mois.
- Curriculum vitae comportant des éléments précis sur les formations et les stages suivis depuis le baccalauréat.
- Justificatif de participation à la Journée d'appel et de Préparation à la Défense (JAPD) ou Journée Défense et Citoyenneté (JDC) (uniquement pour les candidat(e)s de nationalité française âgé(e)s de moins de 25 ans).
- Relevé des notes obtenues au baccalauréat.
- Relevés des notes obtenues durant cette année scolaire et la précédente (ou le cas échéant, pendant les années d'études supérieures post bac). Si le dernier relevé de notes (premier semestre de cette année) n'était pas encore disponible au moment de la candidature, vous devrez le faire parvenir en complément de dossier dès qu'il sera en votre possession (élément à envoyer à support.dossier@imt.fr).
- Attestations de diplômes ou de titres déjà obtenus et, en tout état de cause avant l'entrée en formation, une copie du diplôme requis ou de l'attestation correspondante.
- Détail du programme du diplôme obtenu (ou en cours d'obtention) si celui-ci est obtenu à l'étranger pour une candidature en première année. A transmettre dans tous les cas pour une candidature en deuxième année (élément à joindre dans la rubrique « Documents annexes »).
- Recommandation académique complétée en ligne par le responsable ou par un professeur d'une matière majeure du dernier cycle d'études suivi. En cas de refus de l'établissement de remplir des recommandations individuelles, vous pouvez fournir l'avis du jury de poursuite d'études si vous l'avez en votre possession. Si vous ne disposez pas de cet avis, il pourra être inséré en pièce jointe par un de vos référents académiques.
- Si votre établissement ne délivre pas d'avis de poursuite d'études, il remet à ses étudiants un courrier le stipulant, que vous joindrez à votre dossier (rubrique « Documents annexes »).
- Recommandation professionnelle complétée en ligne par le responsable d'un stage effectué dans le cadre des études, ou, si vous êtes apprenti, par votre maître d'apprentissage.
- Lettre de motivation manuscrite et scannée, pour chaque formation visée (élément à joindre dans la rubrique « Documents annexes »).
- Les candidats boursiers du CROUS ou de l'Etat français, sur l'année scolaire 2024-2025, peuvent bénéficier de frais réduits sous réserve d'en fournir la justification. Joindre l'avis d'attribution définitive dans la dernière page « envoi du dossier ».
- De préférence une attestation de niveau de langues en anglais (pour tous les candidats) et de langue française (pour les candidats internationaux).

La candidature doit comporter dès son dépôt, les pièces justificatives et documents suivants :

- le dossier de candidature électronique dûment complété.
- les pièces officielles demandées.

Il n'est pas obligatoire de compléter le dossier en une session. Les données que vous saisirez seront automatiquement sauvegardées et vous pourrez revenir dans votre dossier autant de fois que nécessaire grâce à vos identifiants.

1.3 Paiement et transaction du dossier

Lorsque le dossier sera complet, vous pourrez alors cliquer sur « Envoyer la candidature » dans la dernière page du dossier en ligne.

Si votre dossier est incomplet (par exemple, vous ne disposez pas de certaines pièces demandées), vous pourrez toutefois cliquer sur « Forcer la candidature ».

Si vous n'êtes pas boursier, vous devez cocher la case qui l'indique. Dossier initial avec une formation cochée
Par formation supplémentaire cochée au-delà de la première.

	Si vous n'êtes pas boursier, vous devez cocher la case qui l'indique. Dossier initial avec une formation cochée	Par formation supplémentaire cochée au-delà de la première
Non boursier	90 €	30 €
Boursier	30 €	15 €

2. Nombres de places ouvertes aux admissions sur titres en 2025

Nombres de places offertes à titre indicatif :

FISA 1^{re} année : 42 places

FISA 2^{ème} année : 2 places

3. Informations sur les filières recevables

3.1 Admission sur titre en première année

- a) Peuvent se présenter à l'admission sur titre en première année de la FISA de Télécom SudParis les candidats régulièrement inscrits en dernière année
- de BUT « Réseaux et télécommunications »
 - ou de BUT « Génie électrique et informatique industrielle »
 - ou de BUT « Mesures physiques »
 - ou de BUT « Informatique »
 - ou tout autre BUT en accord avec le contenu de la FISA
 - ou de licence dont la mention ou le parcours spécifique est en adéquation avec le contenu de la FISA
 - ou de bachelor dont le contenu est en adéquation avec celui de la FISA
 - ou de Cycle Pluridisciplinaire d'Etudes Supérieures (CPES) conférant le grade de licence dont la spécialisation est en adéquation avec le contenu de la FISA

b) Peuvent également se présenter à l'admission sur titre en première année de la FISA, les candidats :

- déjà titulaires d'un des diplômes cités en 2-1 a),
- ou inscrits dans une filière CPGE ATS,
- ou inscrits en deuxième année dans une filière CPGE MP, MPI, PC, PSI, PT et TSI
- ou titulaires d'une certification RNCP équivalente et en adéquation avec le contenu de la FISA
- ou inscrits en deuxième année de cycle préparatoire intégré dans une école d'ingénieur
- ou inscrits dans un programme de formation ingénieur de l'une des écoles de l'Institut Mines-Télécom,
- ou entrant dans le cadre d'accords avec ses établissements partenaires.
- Dans ce dernier cas, l'admission des candidats est alors régie par l'accord établi entre Télécom SudParis et l'établissement partenaire.

Les candidats étrangers peuvent candidater sous réserve que leur titre soit jugé équivalent par le jury.

3.2 Admission sur titre en deuxième année

- a) Peuvent se présenter à l'admission sur titre en deuxième année de la FISA de Télécom SudParis les candidats régulièrement inscrits en première année de master (M1) dont la mention ou le parcours spécifique est en adéquation avec le contenu de la FISA.
- b) Peuvent également se présenter à l'admission sur titre en deuxième année de la FISA, les candidats présélectionnés par Télécom SudParis :
- déjà titulaires d'un des diplômes cités en **3.1 a)**,
 - ou titulaire d'une certification RNCP jugée équivalente par le jury
 - ou inscrits dans un programme de formation ingénieur de l'une des écoles de l'institut Mines-Télécom,
 - ou entrant dans le cadre d'accords avec ses établissements partenaires.

Dans ces deux derniers cas, l'admission de ces candidats est alors régie par l'accord établi entre Télécom SudParis et l'établissement.

4. Informations sur les certifications et diplômes de langues recevables

Anglais :

Nom du test	Score minimum à obtenir
TOEIC (valide 2 ans)	785 / 990
IELTS (valide 2 ans)	5 / 9
TOEFL IBT (valide 2 ans)	72 / 120

Français :

Nom du test	Score minimum à obtenir
TFI (valide 2 ans)	350 / 495
TEF (valide 2 ans)	450 / 699
TCF (valide 2 ans)	450 / 699
DELFB2 (diplôme)	75 / 100
DALF C1 ou C2 (diplôme)	C1 ou C2 obtenu, sans condition de score.